



# Élections des représentants des personnels aux trois conseils CA, CS, CEVU

Scrutin du 29 novembre 2011

**Profession de foi**

La CGT (FERC sup, SNTRS)  
Soutenue par SUD Éducation

## Listes pour la défense du service public d'enseignement supérieur et de recherche

Les personnels et les usagers des universités de Provence, de la Méditerranée et Paul Cézanne doivent voter le mardi 29 novembre 2011 pour élire leurs représentants qui siégeront au sein du conseil d'administration (CA), du conseil scientifique (CS) et du conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) de l'université d'Aix-Marseille.

Ces élections mettent en place les instances de la nouvelle université, fruit de la fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la région d'Aix-Marseille. C'est la mise en place d'un véritable mastodonte (70 000 étudiants ; 10 000 personnels).

Pour nous la constitution d'un tel établissement est un ajustement à courte vue de nos enseignements aux besoins économiques du moment, au renforcement des partenariats avec les entreprises privées, à une culture étroite du résultat, généralisation du principe de concurrence (entre établissements, entre individus). Elle n'est pas le gage d'amélioration des conditions de travail ou de perspective de carrière pour les agents. Noyés dans un établissement de près de 80 000 personnes, nous allons perdre tous les avantages d'un établissement «à échelle humaine». Tournant le dos à la tradition humaniste, l'université abandonne sa mission séculaire au service du progrès de l'esprit humain et de la transmission des connaissances. La «Gouvernance» du niveau central prendra unilatéralement toutes les décisions dans un souci de performance et «d'excellence», appliquant stricto sensu la LRU, en répondant au lobbying du milieu économique c'est-à-dire du MEDEF et en détruisant le service public et le statut de fonctionnaire.

### Dégradation des conditions de travail :

Cette politique induit une dégradation des conditions de travail, notamment par la mise en place de méthodes managériales, d'autoritarisme et la complexification des tâches de travail mais aussi par l'accentuation de la précarité et le manque de moyens alloués à notre établissement. Cela entraîne inéluctablement la souffrance au travail. C'est pourquoi la CGT revendique la mise en place d'un observatoire de la souffrance au travail au sein du CHSCT s'appuyant sur une enquête sur le mal être au travail qui sera suivie d'actions de communication.

### Trop de précarité :

La précarité qui représente environ 30% des personnels (BIATSS et enseignants) devrait pourtant d'après la loi rester une dérogation exceptionnelle.

La transformation des CDD en CDI qui pourrait être considéré par certains, comme un progrès, institue de fait un «sous statut», plus vulnérable, et introduit une inégalité de traitement entre les agents.

### Externalisation :

Faute de recrutement, de plus en plus d'activités essentielles au fonctionnement de l'établissement sont sous-traitées au privé : ménage, entretien du patrimoine immobilier, sécurité, gardiennage, reprographie, espace verts... Cette situation aberrante, inefficace et coûteuse démantèle le service public et doit cesser dans l'intérêt de tous, BIATSS, enseignants et étudiants. La création de postes notamment en catégorie C permettrait d'assurer le développement de ces missions.

### Gestion des personnels :

Toutes les opérations de gestion, comme le recrutement,

les carrières, la fixation et la modulation des primes sont dévolues aux établissements. C'est une remise en cause du caractère national du déroulement de carrière. Ainsi, l'équi-

té et l'égalité de traitement disparaissent : d'un établissement à l'autre, le clientélisme local s'impose. Les promotions des personnels dépendent de plus en plus des capacités financières de l'établissement dans lequel ils exercent leurs fonctions. Nos élus s'efforceront à contraindre l'instance qu'est le CA à reconsidérer la politique salariale et indemnitaire afin de gommer les inégalités entre tous.

**Pour la CGT  
la priorité  
est de mettre  
l'humain  
au coeur  
du travail**

### Les BU aussi :

Les personnels des bibliothèques subissent aussi les réformes, de plus en plus d'étudiants sont recrutés sur des emplois précaires, en lieu et place de la création des postes statutaires indispensables à la bonne marche des services. Dans le même temps, l'extension des horaires d'ouverture se répand dans les universités.

### Les cadres durement touchés :

Dominé par l'économie de moyens, le travail perd son sens et l'insécurité professionnelle grandit. Si tous les personnels sont touchés, ceux qui sont en responsabilités sont contraints à tordre toute déontologie pour faire pression sur des équipes, afin que malgré tout, un travail de plus en plus exigeant soit réalisé sans faute et à moindre coût. Et afin de contourner les objections morales et professionnelles des encadrants titulaires, les directions tendent à recruter en A, hors cadre statutaire, et avec des contrats de gré à gré des salariés aux profils professionnels prétendument «spécifiques», mais souvent dépourvus de la «culture Fonction Publique» trop chargée de «qualitatif coûteux».

### Enseignants en danger :

Dans la même logique, il est créé un référentiel national d'équivalences horaires. En raison du flou de ce référentiel national, associé à la variabilité salariale (primes PCA, PRP, PES) et à la complexité du dispositif, l'ensemble augmente le pouvoir discrétionnaire, l'arbitraire et le clientélisme de quelques chefs au détriment de la liberté pédagogique et scientifique des enseignants chercheurs. Nous sommes résolument contre le découpage et la comptabilisation de chaque tâche d'un enseignant-chercheur. Cette logique tient au final du paiement à la pièce et risque de conduire à terme au pointage pour les enseignants-chercheurs. Lorsqu'une tâche est rémunérée sous forme de prime, au lieu de donner lieu à décharge, le temps de travail correspondant est nécessairement et implicitement déduit du temps de recherche, alors que celui-ci est indispensable à la qualité de l'enseignement et aux progrès de notre société.

### Action sociale :

Pour la CGT, toutes les actions relevant de l'action sociale, (des politiques de restauration, du logement ou de la petite enfance) et de sa gestion, sont de la responsabilité des représentants des personnels. En aucun cas la CGT ne peut se satisfaire d'un transfert de responsabilité vers les seuls employeurs.

La CGT revendique que la définition et la gestion soient exercées par les représentants des personnels **majoritaires en nombre** (élus sur liste syndicale).

Ceci dans le cadre d'un outil complètement autonome, par exemple de type comité d'établissement.

### Une formation des maîtres bricolée :

Le ministre s'acharne à considérer que mettre des étudiants devant les élèves suffit à les former. Avec ce nouveau bricolage, le ministère aggrave le problème de la (non)-formation des enseignants, il ne règle pas le problème du remplacement et il ouvre une nouvelle voie pour embaucher des personnels précaires. Nous réaffirmons notre **opposition totale à la Mastérisation** du recrutement des enseignants. Nous revendiquons un concours niveau licence, avec une formation payée de deux ans et débouchant sur l'attribution d'un Master.

### Licences morcelées :

Nous dénonçons la politique du morcellement des licences scientifiques obligeant nombre d'étudiants à une mobilité forcée (frais de transport supplémentaire, déménagement d'une année sur l'autre dans la ville, etc...). La CGT revendique qu'un réel équilibre s'établisse entre toutes les sciences et qu'une licence commencée sur un site se poursuive jusqu'à sa finalité permettant aux équipes de recherche de se réappropriier des lieux désertés par « pression » et que la question de l'élaboration collective de l'offre de formation se fasse en liaison avec les laboratoires et les équipes d'accueil.

### La recherche pilotée :

Le dispositif français de recherche publique comprend les EPST et les universités. La place de ces dernières y est cependant insuffisante, notamment en raison de la carence des financements publics. Ce n'est pas en transférant les personnels des EPST dans les universités que l'on réglera ces difficultés. Au contraire, il faut augmenter significativement le niveau de financement de la recherche universitaire, permettre aux enseignants chercheurs, notamment

aux plus jeunes, de participer significativement à la recherche. Pour cela, il faut alléger le temps d'enseignement et créer des postes statutaires. Les postes d'enseignants ne doivent pas être attribués sur la seule base du nombre d'étudiants. Pour que la recherche enrichisse les contenus d'enseignement, il faut que tous les enseignants-chercheurs puissent exercer une activité de recherche. Ainsi nous pensons que les UMR doivent être codirigées.

Si certaines priorités scientifiques doivent être clairement affichées (santé publique, environnement, développement de l'homme, indépendance énergétique), l'ensemble des disciplines doit faire l'objet de recherche et être financé. Personne ne peut plus nier les relations entre la recherche et la demande sociale (conditions de travail, urbanisation, développement de l'homme, ressources énergétiques...). L'activité de recherche ne peut être réduite qu'à la seule demande des entreprises.

Il importe aussi que les travailleurs scientifiques assument leur responsabilité dans la diffusion des connaissances produites. Le souci de rendre compte de l'usage qui est fait de l'argent des citoyens, la contribution à l'amélioration des conditions de vie, de travail et de production et la lutte contre l'obscurantisme doivent animer les personnels de la recherche publique et de l'enseignement supérieur. Ces missions doivent être pleinement reconnues.

Ainsi la politique scientifique de l'Université doit être décidée par le CS et non par une commission externe inféodée au Président.

### **Voter CGT :** **c'est voter pour des élus**

- Qui continuent de revendiquer l'abrogation de la LRU ( il importe en attendant de faire en sorte que les dispositions nocives et irréversibles ne s'appliquent pas).
- Qui veulent mettre l'humain au cœur du travail.
- Qui exigent la démocratie et la transparence à tous les niveaux de l'université.
- Qui font de la lutte contre la précarité une priorité.
- Qui dénoncent l'individualisation des parcours.
- Qui se battent pour le maintien de l'équilibre entre sciences fondamentales, lettres, sciences humaines et sciences appliquées par le développement de formations de qualité appuyées sur une recherche liées à l'évolution des réalités sociales et à l'essor des sciences et des nouvelles technologies.
- Qui défendent le cadre national des diplômes et s'opposent à l'augmentation des droits d'inscription.

Ceci ne peut se faire qu'à travers un réel service public d'enseignement supérieur et de recherche avec des personnels statutaires

**Pour améliorer les conditions de vie et de travail à l'université**

Le 29 Novembre

*Je vote* **CGT**